

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le sept janvier deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER, dûment convoqué à cet effet le trois janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de M. Vincent MAZIN, Maire.

Etaient présents : MM. Sylvain DELEVILLE, Stéphane FALGOUX, Yves FERRIER, Guillaume FLANDIN, Matthieu-Pierre GAVAIX, Mmes Jacinthe GUILLOT, Florence JOUVE, Hélène LAGRANGE, MM. Jean-Marc LAVIGNE, Vincent MAZIN, Julien MONTAGNÉ, François PIGNOL, Mme Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mmes Juline RODRIGUES, Leslie ROMEO, Adeline ROUX, M. Laurent SAUNON, Mmes Michèle TARDIEU, Agnès VACHER, Martine VAQUIER.

Procurations : Mme Laëtitia BOBEL a donné pouvoir à Mme Jacinthe GUILLOT, M. Jean DELAUGERRE a donné pouvoir à M. Stéphane FALGOUX, M. René LEMERLE a donné pouvoir à M. Julien MONTAGNÉ, M. Jean-Claude PROST a donné pouvoir à M. Jean-Marc LAVIGNE, Mme Virginie MORIER a donné pouvoir à M. Vincent MAZIN, Mme Danielle RANCY a donné pouvoir à M. Jean-Pierre RODIER

Secrétaire de séance : M. Yves FERRIER

2025-03 : Mise en place des commissions municipales

Monsieur le Maire indique que selon l'article L. 2121-22 du CGCT, le Conseil Municipal peut constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions municipales peuvent être formées au cours de chaque séance ou avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du conseil.

Monsieur le Maire propose donc d'instituer les commissions permanentes suivantes :

- Commission Finances et Ressources Humaines
- Commission Aménagement du territoire et travaux
- Commission Urbanisme
- Commission Environnement, Patrimoine, Tourisme et R.S.E. (Responsabilité Sociétale et Environnementale)
- Commission Ecoles, Enfance et Jeunesse,
- Commission Affaires sociales et Solidarité
- Commission Vie locale, Culture, Sports

Il propose à chaque conseiller de s'inscrire dans ces commissions (par mail sur l'adresse contact@mursurallier.fr) et rappelle que celles-ci devront être composées de façon à ce que soit recherchée, dans le respect du principe de représentation proportionnelle, une pondération qui reflète la composition de l'assemblée municipale et qui assure à chacune des tendances représentées en son sein la possibilité d'avoir au moins un représentant dans chaque commission, chaque commission étant constituée de 8 membres, chaque liste d'opposition ayant un siège par commission. Cette organisation pourra évoluer au fil du temps.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à la majorité (23 voix pour, 4 voix contre : Mmes Hélène LAFARGE, Adeline ROUX, MM. René LEMERLE, Julien MONTAGNÉ) la mise en place des commissions municipales telle que détaillée ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 7 janvier 2025,

Certifiée transmise en Préfecture, le 8 janvier 2025

Le Maire,

Vincent MAZIN



Le secrétaire de séance,

Yves FERRIER

